Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260601-DEL2026056-DE

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Création d'emplois non permanents à la suite d'un accroissement saisonnier d'activité

DEL-2026-056

Numéro de la délibération : DEL-2026-056

Nomenclature ACTES : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Information relative à l'environnement : Non

Date de réunion du conseil : 1 juin 2026

Date de convocation du conseil : 26 mai 2026

Date d'affichage de la convocation : 26 mai 2026

Début de la séance du conseil : 18h00

Présidente de séance : Mme Soizic PERRAULT

Secrétaire de séance : Mme Alicia LE MOING

Etaient présents : M. Roger BERNON, Mme Jacqueline BOLLE, Mme Sabine BRESSON, M. Jean-Jacques BUSSON, M. Alexandre DESHAYES, M. Philippe EHRHARDT, M. Thomas GUILLOUZO, Mme Laurence HEMON, Mme Caroline JEGADO, M. Iban JOUANNO-ROBERT, M. Philippe JOUBAUD, Mme Carole LE DOUX, Mme Alicia LE MOING, Mme Marie-Christine LE MOUEL, Mme Alexandra LE NY, M. Philippe LE POETVIN, Mme Alexia LE PONNER, M. Bertrand LE TADIC, Mme Océane LE TUTOUR, Mme Julie LEBEL, Mme Amélie LHOSTE, Mme Frédéric MAGUET, Mme Lydie MASSARD, M. Jean-Jacques MERCEUR, Mme Soizic PERRAULT, Mme Bérengère PLUNIAN, Mme Aude POILEUX, M. Sébastien QUERO, Mme Armelle REGNIER, Mme Albane STEPHAN, M. Marcel TARTARY, Mme Laurent TELLIER

Etaient représentés : M. Paul LE GUERNIC donne procuration à Mme Carole LE DOUX

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260601-DEL2026056-DE

Création d'emplois non permanents à la suite d'un accroissement saisonnier d'activité

Rapport de Philippe JOUBAUD

L'article L. 332-23 2 du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.
Aussi, il est nécessaire de prévoir du renfort pour assurer des tâches en lien avec les festivités organisées par la commune, l'accueil, la surveillance et enfin l'animation. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.
C'est pourquoi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé de créer des emplois non permanents à temps complet pour une durée maximale de 6 mois :

- 1 poste d'adjoint technique
- 1 poste d'adjoint administratif
- 4 postes d'adjoint du patrimoine
- 25 postes d'animateurs BAFA (répartis sur juillet et août)

Nous vous proposons :

- de créer 31 emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique, d'adjoint administratif ou d'adjoint du patrimoine pour effectuer les missions d'accueil, de surveillance, d'aide à l'organisation des festivités et d'animation.

La dépense correspondante est inscrite au budget primitif.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à Pontivy, le 1er juin 2026

LE MAIRE
Soizic PERRAULT



LA SECRETAIRE DE SEANCE
Alicia LE MOING



Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :